

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-019-14766/23/BM

■ Attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projet "Soft Landing Provence Africa Connect" destiné à appuyer la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accompagnement d'innovateurs africains désireux de s'implanter sur le territoire de la Métropole - Approbation de conventions

68822

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette récompense valable pour l'année 2023, permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature, intitulée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain. L'ouverture à l'Afrique et aux innovateurs africains, inscrite à l'Agenda du développement économique et objet de la démarche Provence Africa Connect, a été très appréciée et comprise comme un moteur de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire et de son attractivité internationale.

Conformément à son Agenda du Développement Economique, la Métropole entend ainsi :

- affirmer son positionnement en tant que Hub Europe Méditerranée Afrique ;
- développer des actions ciblées à destination des entrepreneurs africains ;
- assumer pleinement son statut de capitale européenne de l'innovation 2023, en soutenant le rayonnement et l'attractivité du territoire en tant que « porte de l'Europe » pour les entrepreneurs africains

Sur décision de sa Présidente, la Métropole Aix-Marseille-Provence, capitale européenne de l'innovation, a publié le 30 mai 2023 sur sa plateforme d'innovation métropolitaine un appel à projets « *soft-landing Provence Africa Connect* » destiné à appuyer la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accueil et d'accompagnement d'innovateurs africains désireux de s'implanter sur le territoire.

Avec cet appel à projet, la Métropole a proposé un cadre transparent et ouvert pour aider les acteurs de l'innovation, notamment du territoire, à se fédérer et à répondre à quatre enjeux :

- La visibilité et l'attractivité de l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence auprès des innovateurs africains ;
- La valorisation des initiatives, partenariats et offres existantes du territoire à destination des écosystèmes d'innovation africains ;
- L'adaptation de l'offre d'accompagnement à l'innovation du territoire aux problématiques rencontrées par les entreprises africaines qui font la démarche d'explorer le territoire d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le soutien aux projets d'implantation d'entreprises africaines sur notre territoire.

Ouvert jusqu'au 7 juillet 2023, cet appel à projets était destiné aux nombreux acteurs de l'innovation qui développent des partenariats entre notre territoire et les écosystèmes africains de la Tech et de l'entrepreneuriat et accompagnent des entreprises innovantes africaines dans leurs démarches de développement et d'implantation depuis le territoire d'Aix-Marseille-Provence. Un webinaire ouvert, organisé le 16 juin 2023, a permis de préciser les attentes de la Métropole par rapport à l'intérêt d'une réponse collective (consortium d'acteurs spécialisés) et aux quatre grands enjeux détaillés dans l'appel à projet.

L'appel à projet a reçu une réponse portée par un consortium de cinq acteurs de l'innovation du territoire : Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Anima Investment Network et Kedge Business School. Un comité technique associant les équipes de la DGD Développement économique, Innovation, Attractivité et Relations internationales avec des représentants de Provence Promotion, l'EPA Euroméditerranée et de la CCIAMP a évalué très positivement la proposition du consortium et attribué une note de 45,14/50 au dossier.

La proposition du consortium réunissant l'Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Anima Investment Network et Kedge Business School tire sa force et sa pertinence de la réunion de cinq acteurs déjà fortement engagés dans le développement de partenariats avec des écosystèmes d'innovation africains et dans l'accueil sur le territoire d'entreprises innovantes africaines.

Le consortium est coordonné par le binôme Accélérateur M et Marseille Innovation qui porteront l'activité d'accueil et d'accompagnement des entreprises africaines sur le territoire, Anima et Kedge se concentrant sur la prospection et le recrutement des candidats, Eurobiomed sur la filière Santé.

Le programme de soft-landing Provence Africa Connect, tel que porté par le consortium se positionnera sur cinq thématiques prioritaires : économie verte (« GreenTech »), santé (« HealthTech »), économie bleue (« BlueTech »), alimentation et agriculture (« AgriTech »), et Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Avec un évènement de lancement à l'occasion d'Emerging Valley 2023, le programme déploiera ses activités sur une année d'expérimentation en trois phases :

#1 Prospection (« Sourcing »), sur cinq mois dès la fin 2023.

Le consortium établira une grille d'analyse et de sélection commune pour la pré-qualification des projets. Cette prospection est prévue à l'aide de canaux passifs (Ex. : contacts des Alumni du Phare de l'Entrepreneuriat soutenu par Kedge, base de données des candidats au concours Med'Innovant Africa) et actifs :

- « Pitch constest » à l'occasion d'Emerging Valley 2023.
- Learning Expeditions organisées par Anima avec des partenaires d'Afrique du Nord ou d'Afrique anglophone (ICC) et par Eurobiomed en partenariat avec Connect Innov, ANIMA, etc.
- Relais au Sud grâce aux partenariats structurés par Marseille Innovation et l'Accélérateur M avec respectivement le TechnoPark et H7 à Casablanca (Maroc), par Eurobiomed et l'Accélérateur M avec Connect Innov, The Dot et 216VC en Tunisie, Kedge au Sénégal et Côte d'Ivoire, etc.

#2 Sélection et admission, sur trois mois à partir de mars 2024.

Le consortium organisera un jury associant des experts, la Métropole et les partenaires de la démarche Provence Africa Connect. Les principaux critères qui seront détaillés : innovation caractérisée, positionnement thématique, projet d'internationalisation avéré, capacité à suivre le programme (travel & subsistence). Le programme prévoira la prise en charge d'un déplacement mais sans per diem, les candidats devront donc justifier des ressources adéquates. L'admission sera sujette à l'obtention des validations administratives (Visas).

#3 Programme d'accompagnement, sur neuf mois à partir d'avril 2024

Première phase à distance mais collective d'avril à juillet avec diagnostic 360°, établissement d'une feuille de route, webinaires collectifs et suivi individuel administratif et technique.

Seconde phase en présentiel, sur les 3 mois de septembre à novembre, ajustée et personnalisée selon les capacités et besoins des entreprises avec une obligation de participation et de présence pour le Demo Day de clôture à l'occasion d'Emerging Valley.

Pour soutenir le programme d'action global du consortium sur l'année d'activité, il est proposé

l'attribution d'une subvention d'activité à hauteur de 120 000 euros, représentant 80% du budget prévisionnel de 150 000 euros (hors contribution volontaire). Cette subvention sera répartie comme suit entre les membres du consortium, avec lesquels la Métropole établira des conventions de financement distinctes, annexées au présent rapport :

- Accélérateur M : 36 000 euros
- Marseille Innovation : 36 000 euros
- Eurobiomed : 24 000 euros
- Anima Investment Network : 18 000 euros
- Kedge Business School : 6 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA-051-12058/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°23/541/D de la Présidente de la Métropole du 17 mai 2023 portant lancement d'un appel à projets relatif au développement d'une offre d'accompagnement spécifique à l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence pour les start-ups africaines en phase d'internationalisation.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'affirmer son positionnement en tant que Hub Europe Méditerranée Afrique ;
- De développer des actions ciblées pour soutenir le rayonnement et l'attractivité du territoire en tant que « porte de l'Europe » pour les innovateurs africains ;
- L'Appel à projet « soft-landing Provence Africa Connect » et la démarche collective proposée en réponse par un consortium d'acteurs de l'appui à l'innovation du territoire.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées :

- à l'association « Accélérateur M » une subvention de 36 000 euros au titre de sa participation à la coordination du consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines sur le territoire.
- A l'association Marseille Innovation une subvention de 36 000 euros au titre de sa participation à la coordination du consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines sur le territoire.
- A l'association Eurobiomed une subvention de 24 000 euros au titre de sa participation au consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à la prospection et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines de la filière Santé sur le territoire.
- A l'association Anima Investment Network une subvention de 18 000 euros au titre de sa participation au consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à la prospection des entreprises innovantes africaines.
- A l'association Kedge Business School une subvention de 6 000 euros au titre de sa participation au consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à la prospection des entreprises innovantes africaines.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions financières avec les associations Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Anima Investment Network et Kedge Business School ci-annexées relatives à l'attribution des subventions.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer lesdites conventions et tout documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2023 au budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER